

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 089-200039642-20250618-56_2025-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le mercredi dix-huit juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy le Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernoil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, M. ROY Yohan, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. HAMAM Nabil, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian.</p>
<p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p>	
<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 45 - Absent(s) : 30 - Pouvoir(s) : 15 - Votants : 60 	<p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. DURAND Thierry), <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EUSTACHE Françoise), <i>Jully</i> : M. FLEURY François (a donné pouvoir à M. MARONNAT Jean-Louis), <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno (a donné pouvoir à M. FOREY Vincent), <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à M. GOUX Jean-Luc), <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. FICHOT Jean-François), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane); <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).</p> <p>Absents excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Gigny</i> : M. TOBIET Michel, <i>Lézennes</i> : M. DUTOIT Franck, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique.</p>
<p>Délibération n° 56-2025</p>	<p>Absents non excusés : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Vézannes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme TOULON Sylviane</p> <p>Date de convocation : Jeudi 12 juin 2025</p>

Objet :

FINANCES

Attribution d'une subvention d'équipement au Centre hospitalier de Tonnerre pour l'acquisition d'un fauteuil dentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1422-3 du Code de la santé publique permettant aux collectivités et à leurs groupements de concourir volontairement au financement du programme d'investissement des établissements publics de santé ;

Vu le budget primitif 2025 de la Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB), adopté lors de la séance du 4 avril 2025, inscrivant une subvention d'équipement en faveur du Centre hospitalier de Tonnerre ;

Vu le projet de convention annexé, fixant les modalités d'attribution, d'utilisation et de contrôle de la subvention ;

Considérant la volonté de la CCLTB de soutenir l'offre de soins sur le territoire et de faciliter l'installation de professionnels de santé ;

Considérant que l'acquisition d'un fauteuil dentaire neuf par le Centre hospitalier de Tonnerre contribue à renforcer l'activité dentaire au sein de l'établissement, au bénéfice de la population du territoire ;

Considérant que la subvention sera affectée exclusivement au financement partiel de ce matériel, conformément aux engagements du bénéficiaire précisés dans la convention jointe, et que l'équipement sera dédié à l'activité dentaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	60	pour
	0	contre
	0	abstention

ATTRIBUE au Centre hospitalier de Tonnerre une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 € destinée à financer partiellement l'acquisition d'un fauteuil dentaire, conformément aux modalités définies dans la convention jointe ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de subvention d'équipement annexée à la présente délibération ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette décision ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Monsieur Régis LHOMME

La secrétaire de séance,
Mme Sylviane TOULON



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).